

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
6 décembre 2022

PUBLIE LE : 21 DEC. 2022

Délibération n°221206-19 : ECO-MOBILIER devient ECOMAISON – signature d'un contrat territorial de collecte des jouets et des articles de bricolage et jardin (ABJ)

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trente novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 DÉCEMBRE 2022

**PRESENTS**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT  
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE  
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE**

Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE**

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT  
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communauté non représentée : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisés des Syndicats Intercommunaux  
Madame Carole BUHOT, Ingénieur du Syndicat VALOSEINE  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (18 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (4 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>10 jusqu'à la délibération n°8, puis 8</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>/</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10 pour les délibérations n°1 à n°8 8 pour les délibérations n°9 à n°22</b>

**OBJET : ECO-MOBILIER DEVIENT ECOMAISON - SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL DE COLLECTE DES JOUETS ET DES ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN (ABJ)**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'environnement, notamment l'article L. 541-10-1 12° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les jouets ;

**VU** le code de l'environnement, notamment l'article L. 541-10-1 14° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments de bricolage et de jardin ;

**VU** les cahiers des charges des filières à responsabilité élargie des producteurs de jouets et articles de bricolage et jardin adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 ;

**VU** l'arrêté du 21 avril 2022 portant agrément de l'éco-organisme pour les filières des articles de bricolage et jardin et des jouets ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**AUTORISE** le syndicat à adhérer au Contrat Territorial 2022-2027 de Collecte des articles de bricolage et jardin et des jouets avec ECOMAISON, déterminant les modalités techniques de leur prise en charge ainsi que le dispositif de compensation financière au bénéfice de la Collectivité ;

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer tous documents, y compris les avenants, qui seraient la suite ou la conséquence, de la présente délibération.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 21/12/2022

Transmis en préfecture et affiché le 21/12/2022

**Pour Extrait Conforme**



**Michel LEPERT**  
Secrétaire de séance

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal